

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 30 septembre 2014, à 17H30 à l'Hôtel-de-Ville.

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère

Absences

Monsieur François Garon, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et M. Éric Chamberland, inspecteur municipal.

1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - **Ouverture**
 - 2 - **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3 - **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Octroi de contrat **HDV-2014-008** à l'*Entrepreneur électricien G.L. inc.* pour la fourniture et l'installation d'une génératrice au propane d'une capacité de 11 kilowatts
 - 4.2 Lotissement – demande de permis 2014-704 – *lots 3 514 483, 3 515 134 et 3 514 463*
 - 4.3 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 5 - **Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
 - 6 - **Clôture de la séance**
 - 7 - **Levée de la séance**
-

14-09-232

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Octroi de contrat **HDV-2014-008** à l'*Entrepreneur électricien G.L. inc.* pour la fourniture et l'installation d'une génératrice au propane d'une capacité de 11 kilowatts

ATTENDU l'appel d'offres concernant l'achat et l'installation d'une génératrice de secours à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a reçu une soumission conforme présentée par l'entrepreneur électricien G.L. inc. au montant de 11 847\$ taxes en sus;

14-09-233

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accorde à l'entrepreneur électricien G.L. inc., un contrat au montant de 11 847\$ taxes en sus pour l'achat et l'installation d'une génératrice de capacité de 11 kilowatts à 120/240 volts incluant les travaux d'installation ainsi que la mise en service.

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire / Immobilisations HDV -376-1001.

4.2 Lotissement – demande de permis 2014-704 – lots 3 514 483, 3 515 134 et 3 514 463

ATTENDU QUE monsieur Henry Gariépy a demandé un permis de lotissement (no 2014-704) afin de créer les lots 5 592 198 et 5 592 199 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale vise la création de terrains à vocation résidentielle;

ATTENDU QUE selon les termes de l'article 2.3.2. du *Règlement sur le lotissement numéro 313-14*, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigés en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter la demande de permis de lotissement tel que présenté;

14-09-234

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil approuve le plan de lotissement (demande de permis numéro 2014-704) préparé par madame Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, en date du 11 septembre 2014, portant le numéro de minute 12236.

QUE ledit projet est conforme au Règlement de lotissement en vigueur, tel qu'il appert au rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Éric Chamberland.

QUE le propriétaire cède la somme de 27 406.39\$ ainsi que les lots 3 515 134 et 3 514 463 à titre de cession aux fins de parc, tel qu'il est requis en vertu du Règlement de lotissement de la Ville et selon le plan mentionné ci-dessus.

QUE le lot 3 515 134 soit grevé d'une servitude de droit de passage en faveur du lot 5 592 199, dont l'assiette devra être déterminée dans l'acte de servitude. De plus, tous les frais d'entretien et de déneigement de ce droit de passage seront à la charge du propriétaire du lot 5 592 199.

QUE la Ville mandate un notaire pour la préparation et la publication de l'acte de cession des lots précités, et ce, au frais du requérant.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer l'acte de vente et tout autre document requis devant le notaire.

4.3 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de remblai/déblai ***64, chemin de la Montagne***

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 24 septembre 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-09-235

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

14-09-236

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 17h43.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière